





Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 19 mai 2021 - Visioconférence

Présences

12 membres présents: JACQUIEZ P. (Président); Madame COLLINET D., HAMOIR B, MAGIS S. (Administration communale), Messieurs DEMOL L., PAULY X., DUBUC E, HAYOT J-J, VAN GEEL B; COLLARD S. (Directeur Général); HIGNY F. et SENTE A. (Fondation Rurale de Wallonie).

8 membres excusés: Mesdames BENTZ A-S., ALAERTS J.; Messieurs., PAULY M., MABILLE J, JORDENS L, STEVENS J., VAN HUMBEECK Cl., Monsieur GABRIEL E. (DGO3)

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres de la CLDR et décline l'ordre du jour de la réunion avant de céder la parole à la Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour de la réunion

- 1. Approbation du PV de la CLDR du 12/03/2020 et du 08/06/2020
- 2. Accueil des nouveaux membres
- 3. Etat d'avancement du projet « Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs »
- 4. Actualisation de la fiche-projet « logements intergénérationnels au Carmel »
- 5. Rapport annuel 2020
- 6. Nouveau ROI
- 7. Divers

1. Approbation du PV de la CLDR du 12/03/2020 et du 08/06/2020

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2020 et du 8 iuin 2020.

2. Accueil du nouveau membre

- La CLDR doit déplorer la perte de 2 de ses membres, Messieurs Bertrand et Coulonvaux.
- La CLDR accueille un nouveau membre en la personne de Madame Sandrine Pestiaux. Sa candidature fut approuvée en séance du Conseil communal du 7 mai 2020.

La FRW précise que la composition de la CLDR sera revue sous peu. En effet, un appel à candidature avait été lancé début 2021. Cet appel s'est clôturé le 21 mars, les candidatures reçues seront approuvées durant la séance du Conseil communal de ce mois de juin.

3. État d'avancement du projet « Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs »







La FRW rappelle que suite à une réunion avec le comité d'accompagnement du projet du 27 janvier 2020, l'avant-projet devait obtenir de nouveau l'accord de la Ministre de la Ruralité et ce pour 2 raisons :

- 3 pouvoirs subsidiants avaient été contactés pour financer ce projet, le Développement Rural les Espaces Verts le DNF. Mais suite au retrait du DNF dans ce projet (qui ne voyait pas de raisons de s'opposer à ce projet mais ne désirait pas pour autant le financer), le montant des subsides originellement à charge du DNF est repris par le Développement Rural.
- Suite aux différentes exigences/recommandations, il y a une hausse de plus de 20% de l'estimation financière du projet.

La demande d'accord auprès de la Ministre Tellier avait été envoyée le 28 avril 2020 et a été obtenue en date du 12 mars 2021, le dossier est donc passé du stade avant-projet à celui de projet définitif. Suite à quoi, il a été notifié à l'auteur de projet (Arpayge) de poursuivre sa mission et d'entamer notamment la rédaction du cahier des charges pour les futurs aménagements.

Montant du projet : 363.000€

Subside Développement Rural: 194.000€

Subsides Espaces Verts: 97.000€

Part communale: 72.000€

4. Actualisation de la fiche-projet « logements intergénérationnels au Carmel »

La FRW explique la philosophie du projet. L'objectif est de promouvoir le vivre ensemble et le mélange des générations, l'entraide et la convivialité entre les résidents, retarder le départ en maison de repos, faciliter la vie des jeunes ménages.

Des critères d'attribution des logements seront mis en place pour veiller à la mixité des locataires. Ceux-ci devront adhérer au projet et participer aux échanges intergénérationnels. Pour accéder au logement, un dossier de candidature est à déposer et la signature d'une convention est à prévoir.

Ce projet prévoit la création de 5 logements intergénérationnels dans l'aile nord-est du Carmel :

- 1 PMR, 1 famille nombreuse, 3 logements 1 ou 2 chambres
- L'aménagement d'espaces communs (1 local polyvalent, 1 réserve et 2 grands jardins partagés avec une remise de jardin pour le matériel commun et cloître)
- L'acquisition d'un terrain rue du Carmel pour la création d'espaces de stationnement et la création d'un jardin/espace extérieur pour les logements

L'estimation financière des travaux d'aménagement des logements est de 1.012.000€ TVAC. À cette somme il faut encore ajouter les fais d'étude soit 87.000€ et probablement l'acquisition du terrain (celui-ci pourrait être subsidié mais sans certitude).

Pour financer ce projet, des subsides UREBA seront sollicités (les taux et montants possibles sont encore à déterminer) ainsi que des subsides Développement Rural pour un montant maximum de 510.000€. La part communale s'élèverait donc à 502.000€. Monsieur le Bourgmestre reconnait que ce sont des sommes et







montants très élevés mais l'estimation financière a volontairement était gonflée pour parer à toute éventualité telle que la hausse des coûts des matériaux et ainsi éviter les mauvaises surprises.

Un membre demande si les travaux de toiture sont compris dans le prix global du projet. Ceux-ci prévoient la rénovation complète de la toiture et son isolation. Un autre membre s'interroge sur les conditions d'accès aux logements intergénérationnels et sur la mise en place d'une nouvelle législation spécifique à ce type de logements. La FRW va vérifier cette information.

Une autre remarque porte sur les jardins prévus dans le cloître. Ceux-ci seront en effet fort ombragés. Il est précisé que des espaces de convivialité et des espaces dédiés à la nature seront prévus sur le terrain situé en face des logements après son acquisition.

Concernant l'acquisition du terrain situé en face des logements, un membre s'interroge sur le moment où la procédure doit être entamée. La FRW précise que ceci sera discuté lors de la réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiants.

La CLDR approuve la fiche-projet 1.3 volet C actualisée : Création de logements intergénérationnels au Carmel

5. Préparation du Rapport annuel 2020 de l'Opération de Développement Rural

Le Rapport Annuel est rédigé chaque année par le Collège et l'Administration communale, en collaboration avec la CLDR et la FRW. Il doit être transmis à l'Administration régionale (DGO3), au Pôle Aménagement du Territoire (ex-CRAT) et à la Ministre de la Ruralité pour le 31 mars. Ce rapport, qui comporte 5 parties, vise à faire le point, chaque année, sur l'état d'avancement des projets, sur la bonne gestion des subventions reçues et sur la dynamique participative menée sur la commune.

Ce Rapport Annuel est d'ordinaire présenté à la CLDR avant l'envoi aux autorités, mais étant donné les restrictions liées à la crise sanitaire, il était impossible de réunir la CLDR avant cette date. Dans un souhait de ne pas transmettre ce Rapport annuel hors délais, celui-ci a tout de même été transmis aux différentes autorités pour le 31 mars 2021.

Situation générale de l'opération

Tableau récapitulatif de tous les projets du PCDR classés selon leur état d'avancement : réalisés, en cours, en attente, abandonnés et le tableau des initiatives nouvelles.

Un document nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Doische » est mis à jour chaque année afin de communiquer sur l'état d'avancement des projets du PCDR auprès de la CLDR (version 1) et de la population (version 2, sans programmation publiée sur le site Internet communal). Ce document a été transmis à la CLDR, avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la **lecture préalable à domicile.**

La FRW détaille l'état d'avancement 2020 des projets du PCDR de Doische soit : 4 projets réalisés, 9 projets en cours, 0 projet abandonné et 2 nouvelles initiatives au cours de cette année 2020.

Plusieurs précisions sur certains projets sont apportées en séance :

• 1.1 Aménagement et équipement de liaisons intervillages, douces et touristiques mettant en valeur le patrimoine de l'entité : il est précisé qu'une promesse ferme de subsides a été obtenue pour la tour d'observation







- 2.5 Création d'un espace de convivialité à la fontaine de Matagne-la-grande : L'adjudication des travaux est prévue en juin pour l'achat des matériaux (le travail sera effectué par les ouvriers communaux). Un membre s'interroge sur la gestion de cet espace. Il sera géré par le Comité des fêtes de Matagne
- 2.7 Création d'une plaine de jeux à Matagne-la-grande : l'ouverture des offres est prévue prochainement et l'entrepreneur retenu sera donc bientôt connu
- 3.27 Création d'un espace de convivialité à Doische : l'entrepreneur sera désigné au plus tard le 1er juin
- 3.38 Création d'un espace de convivialité à Gochenée: la Commune avait répondu à un appel à projets pour la réalisation de quatre projets de plaines de jeux et espaces multipsorts. Trois des quatre projets avaient été retenus mais la Commune vient de recevoir la promesse ferme de subside pour le 4ème projet qui concerne l'aménagement d'une plaine de jeux à l'école de Matagne-la-Petite (81.000€ reçus d'Infrasports).
- Sécurisation de la place de Romerée avec aménagement d'une zone de convivialité : la fermeture de la rue est prévue au plus tard pour le 28/05. Ce dossier est subsidié à 75%.

Rapport d'activité de la CLDR

- CLDR 12/03/2020 (R.A 2019 et Plan Pollec 3),
- CLDR du 08/06/2020 (ouvert à la population F-P 3.6 zoning artisanal),
- 05/10/2020 Invitation à la « Quinzaine des territoires » à Matagne-la-Petite

Programmation future des projets

Dans son rapport annuel la CLDR est invitée à proposer les futures demandes de conventions Développement Rural; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités. Comme, il n'a pas été possible de réunir la CLDR avant l'envoi de cette programmation avec le Rapport Annuel, il a été décidé de ne pas modifier la programmation précédente :

- 2021 Création de logements intergénérationnels au Carmel (fiche-projet 1.3 volet C). La CLDR a acté la demande de convention Développement rural lors de sa séance du 16 décembre 2019.
- 2021 Introduction d'un addendum en vue de la création d'une Maison de village à Niverlée.
- 2021 Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village (fiche-projet 3.19).
- 2022 Aménagement de la Place Huart de Gimnée (fiche-projet 2.8).
- 2023 Création d'un atelier rural à Doische (fiche-projet 2.9).

Calendrier 2021 de la CLDR

Deuxième réunion → Actualisation de la Fiche-projet « salle de Matagne-la-Grande »

Troisième et quatrième réunions → Conférence sentier par « Tousàpieds » et Conférence énergie

6. Le nouveau ROI

La Ministre Tellier a revu le Règlement d'Ordre Intérieur des CLDR. Un arrêté ministériel prévoit son entrée en vigueur à partir de ce 31 mars.







- → Toutes les CLDR devront s'y conformer
- → Ce nouveau ROI a été approuvé par le Conseil Communal en séance du 14 mai 2021

La FRW attire l'attention des membres sur les modifications apportées par ce nouveau ROI :

- Art 7. [...]Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé(s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office;
- Art.18 Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.
- Art.19 Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.
- Art.22 Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

7. Divers

Il n'y a pas de divers.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion et remercie les membres pour leur participation.

Florian HIGNY et Amandine SENTE, Fondation Rurale de Wallonie